



## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUILLET 2020 À 20H30

L'an deux mil vingt, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Comps-Lagrandville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes à titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. BADET – Mme BLANC – MM. BOISSONNADE - BREVET – Mme CALMELS – MM. CASTANIE - CLEMENT - ENJALBERT – Mme LASSERRE-LAJUGIE – MM. MASSOL – NESPOULOUS – VIRENQUE

Absents ou excusés : Mme BESSAC-FRAYSSINET Julie (procuration à Mme Sylvie LASSERRE-LAJUGIE) - M. CAMBOULIVES Pierre (procuration à M. MASSOL Nicolas) - Mme MAUREL Laurie (procuration à Mme BLANC Nathalie)

Secrétaire : Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

M. le Maire remercie M. ORTIZ trésorier de la trésorerie du Lévézou pour sa présence à cette réunion. Ce dernier a expliqué aux nouveaux élus les bases et règles d'un budget communal avant de présenter les différents budgets.

---

#### ORDRE DU JOUR :

- FINANCES : vote des budgets primitifs 2020 :
  - Budget principal
  - Budget annexe eau et assainissement
  - Budget annexe Boulangerie
  - Budget annexe lotissement Bellevue 2
- Lotissement Bellevue 2 : point sur le lot n°1
- Désignation d'un correspondant sécurité routière
- Questions diverses

---

#### Approbation du budget primitif – budget principal de la commune (41300)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie, adjointe chargée des finances, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 étudié en commission, comme suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	672247.31	672247.31
Section d'investissement	454149.96	482297.27
<b>TOTAL</b>	<b>1126397.27</b>	<b>1154544.58</b>

### Approbation du budget primitif – budget annexe eau et assainissement (41500)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie, adjointe chargée des finances, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 étudié en commission, comme suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	161559.77	161559.77
Section d'investissement	100700.00	100700.00
<b>TOTAL</b>	<b>262259.77</b>	<b>262259.77</b>

### Approbation du budget primitif – budget annexe Boulangerie (41301)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie, adjointe chargée des finances, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 étudié en commission, comme suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4864.47	4864.47
Section d'investissement	6002.12	6002.12
<b>TOTAL</b>	<b>10866.59</b>	<b>10866.59</b>

### Approbation du budget primitif – budget annexe lotissement Bellevue 2 (41302)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie, adjointe chargée des finances, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 étudié en commission, comme suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	262639.40	262639.40
Section d'investissement	47963.50	47963.50
<b>TOTAL</b>	<b>310602.90</b>	<b>310602.90</b>

## Désignation d'un correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités locales sont partenaires des services de l'Etat et sont impliqués dans la politique locale de sécurité routière.

La préfecture sollicite donc la désignation d'un correspondant parmi les conseillers municipaux, ce dernier sera l'interlocuteur privilégié.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner en qualité de correspondant sécurité routière M. CLEMENT Fabrice.

## Redéfinition des termes d'un échange de terrain non réalisé à ce jour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle B1197, ont par le passé donné 100 m<sup>2</sup> de terrain à la commune pour un élargissement de route. Il a été convenu en échange de céder à titre gratuit la parcelle B1514 de 100m<sup>2</sup> contigüe à la parcelle B1197 appartenant à l'indivision. Cette parcelle B1514 est issue de la division de la parcelle B1500 d'une contenance initiale de 927 m<sup>2</sup> et formant le lot 1 du lotissement Bellevue 2. Le second terrain issu de la division est la parcelle B1515 d'une surface de 827m<sup>2</sup>. Cet échange n'ayant à ce jour pas abouti, aucun acte notarié n'a été dressé.

L'opportunité de vendre les parcelles B1515 et B1514 donnant un accès sur la voirie existante, nous amène à revoir la position de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'annuler la cession gratuite de la parcelle B1514 dans la mesure où cette dernière n'a pas aboutie depuis deux ans et ce afin de saisir l'opportunité de vente d'un terrain au lotissement Bellevue 2. Le conseil municipal précise toutefois que l'accord d'échange est maintenu, les 100 m<sup>2</sup> seront déduits de la parcelle B1501 (lot 2 du lotissement Bellevue 2 - surface initiale : 1180 m<sup>2</sup>)

## Questions diverses :

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de programme d'investissement voirie à la communauté de communes pour l'année 2020 compte-tenu de la situation particulière mais par contre le budget fonctionnement sera augmenté.

Un conseiller fait part à l'assemblée du fait que certains véhicules roulent à une vitesse excessive dans le village. Il est convenu qu'une réflexion sur la signalisation doit être menée pour prendre notamment en compte ce problème.

M. le Maire informe le Conseil que M. Yves REGOURD a été désigné président du PETR Syndicat mixte du Lézou, M. Jean-Marc CALVET (maire de Rignac) a quant à lui été élu président de l'Association Des Maires de l'Aveyron

La séance est levée à 22h30mn.

Fait à Comps, le 30 juillet 2020

Le Maire  
Nicolas MASSOL

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Nicolas MASSOL'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal is blue and white, featuring a central emblem with a figure and a star. The text around the seal reads 'Commune de Comps, Aveyron' and '1871'.